

# COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/048

### CIRCULATION ALTERNEE ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT TRAVAUX DE REFECTION D'UN PASSAGE PIETON RUE DE LA GARE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,  
Vu la demande faite par la société DERVILLERS TP à Socx, qui va réaliser pour la CCHF des travaux de réfection d'un passage piéton rue de la Gare,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement des travaux,

### ARRÊTE

**Art 1** : La circulation se fera de façon alternée par feux tricolores au droit du chantier sis rue de la Gare à compter du 22/02/2025 jusqu'au 14/03/2025. Les travaux dureront 3 jours hors marquage au sol.

**Art 2** : Le stationnement sera interdit pendant les travaux au droit du chantier. Les véhicules de l'entreprise Dervillers TP seront autorisés à stationner.

**Art 3** : La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier.

**Art 4** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

**Art 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise DERVILLERS TP
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 27/01/2025

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.